



Abonnez-vous à la Newsletter

 Quotidienne Hebdomadaire

votre e-mail

Suite



Le quotidien d'informations en ligne destiné aux élus locaux

plus d'infos

plus d'infos

MAIRE-INFO | ABONNEMENT | ARCHIVES | JOURNAL OFFICIEL

Edition du 15 Juin
2009

Éducation

Imprimer Envoyer à...

ÉDUCATION

Financement communal des écoles privées: le texte ajourné à l'Assemblée

SÉCURITÉ

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont augmenté de 3,5% sur 12 mois, selon l'Observatoire national de la délinquance

Environnement

Qualité des eaux de baignade: la France se situe en troisième position en Europe

EMPLOI

Le RSA, un dispositif «à contre-emploi» et à «contre-temps», selon le Mouvement national des chômeurs et précaires

Fonction publique territoriale

La dématérialisation complète du bulletin de paie est désormais possible, mais nécessite des solutions d'archivage électronique

Développement économique

Les pôles de compétitivité veulent des financements publics supplémentaires

15 Juin 2009

Financement communal des écoles privées: le texte ajourné à l'Assemblée

L'examen à l'Assemblée nationale de la proposition de loi sénatoriale UMP sur le financement des écoles privées accueillant des élèves habitant dans une autre commune que celle de leur école, programmé ce lundi 15 juin, a été ajourné par le gouvernement.

Le secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement, Roger Karoutchi, a demandé par lettre la modification en ce sens de l'ordre du jour du palais Bourbon. Selon une source parlementaire, ce report serait lié au débat en deuxième lecture sur le Grenelle de l'environnement, que le gouvernement aimerait pouvoir boucler lundi.

Selon le texte déjà adopté par le Sénat, une commune où résident des enfants scolarisés dans des écoles privées hors de son territoire devra contribuer au financement de ces écoles dans quatre cas précis. Le texte adopté au Sénat, qui est examiné par les députés depuis mardi 9 juin, a été voté dans des termes identiques en commission de l'Assemblée (UMP pour, abstention du PS, GDR contre), laissant prévoir un vote définitif lors de son examen en séance qui devait avoir lieu ce lundi.

Pour accéder au dossier législatif, voir lien ci-dessous.

Liens complémentaires :

http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/financement_ecoles_association.asp

Autres articles :

[Financement des écoles privées: vers une abrogation de l'article 89 de la loi de 2004](#)